



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## **PROJET « VTT POUR TOUS »**

Rapport au Conseil général relatif  
à l'acceptation d'un don de 48 vélos

Références : R26.012 – TH 760418

Auteur : Conseil communal

Date : 15.04.2026



## Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits .....	4
3.	Situation actuelle et perspectives.....	4
3.1.	Situation actuelle .....	4
3.2.	Perspectives .....	4
3.2.1	Stockage des vélos .....	5
3.2.2	Entretien du matériel.....	5
4.	Appréciation et objectifs.....	5
4.1.	Appréciation.....	5
4.2.	Objectifs .....	5
5.	Impact sur la durabilité .....	6
5.1.	Volet environnemental .....	6
5.2.	Volet économique.....	6
5.3.	Volet sociétal.....	6
6.	Travaux : nature et coût.....	6
6.1.	Descriptif des travaux.....	6
6.2.	Coûts des travaux.....	7
7.	Calendrier et planification.....	7
8.	Conséquences financières.....	7
9.	Impact sur le personnel communal .....	7
10.	Vote à la majorité simple du Conseil général .....	7
11.	Conclusion.....	7
12.	Projet d'arrêté.....	9

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>ACF</b>	<i>Activité complémentaire facultative</i>	<b>PER</b>	<i>Plan d'études romand</i>
<b>CSV</b>	<i>Cercle scolaire de Val-de-Ruz</i>	<b>ProCSV</b>	<i>Association pour les activités hors cadre du CSV</i>
<b>EPH</b>	<i>Éducation physique</i>	<b>VTT</b>	<i>Vélo tout terrain</i>



**Projet « VTT pour tous »**  
Rapport au Conseil général relatif  
à l'acceptation d'un don de 48 vélos

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Résumé**

---

Le présent rapport soumet à votre Autorité l'acceptation d'un don de l'association proCSV (Association pour les activités hors cadre du CSV) de 48 vélos permettant ainsi de développer le projet « VTT pour tous ».

Ce projet vise à mettre à disposition des élèves et des enseignants des Cycles 2 et 3 un parc de vélos tout terrain (VTT) permettant d'équiper jusqu'à deux classes simultanément. Les vélos pourront ainsi être utilisés dans le cadre des leçons d'éducation physique et des activités hors-cadre obligatoires. Ils permettront également aux élèves de participer au CAMPUS Tour dans la catégorie VTT ou de découvrir ce sport dans le cadre des sports scolaires facultatifs et des activités complémentaires facultatives (ACF), sans devoir disposer de leur propre équipement.

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV), par le biais de son entité « CAMPUS », développe des projets sportifs visant à promouvoir la santé, les valeurs citoyennes et l'épanouissement des élèves. L'initiative « VTT pour tous » s'inscrit pleinement dans cette démarche : ancré dans le territoire régional, ce sport favorise l'endurance, l'autonomie, la persévérance et le sentiment d'appartenance à la collectivité. Il contribue en outre à la promotion de la mobilité douce et de la pratique sportive régionale, en cohérence avec les objectifs du Plan d'études romand (PER) et les valeurs portées par le CSV.

L'acquisition des 48 VTT et des casques, ainsi que l'aménagement des locaux, représentent un montant total de CHF 31'000, intégralement financé par l'association proCSV. Cette association a pour but de renforcer et de développer le sport et la culture pour les élèves du CSV. Pour cela, elle récolte des fonds et finance des activités et projets organisés par le CSV.

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur l'acceptation de ce don de l'association proCSV. Il est soumis au vote à la majorité simple.



## **2. Bref rappel des faits**

---

Durant l'année scolaire 2024-2025, des enseignants d'éducation physique (EPH) du Cycle 3 ont émis l'idée d'avoir des VTT à disposition pour effectuer des sorties sportives avec les élèves lors des cours de EPH ainsi que pour pouvoir prêter des vélos à des élèves qui n'en ont pas pour les sorties scolaires.

Un des co-responsables du CAMPUS a accueilli favorablement cette proposition, puisqu'elle s'inscrit pleinement dans les objectifs et finalités du CAMPUS. Le projet permet à l'ensemble des élèves de pratiquer le vélo et de découvrir leur région. Dans cette perspective, son extension aux élèves du Cycle 2 a été envisagée.

Afin de trouver une source de financement, le CAMPUS a sollicité l'association proCSV. Après examen du projet, le comité de proCSV a accepté d'en assurer le financement à hauteur de CHF 31'000.

## **3. Situation actuelle et perspectives**

---

### **3.1. Situation actuelle**

---

Le CSV ne dispose actuellement pas d'un parc de vélos permettant l'organisation régulière d'activités, que ce soit dans le cadre des cours de EPH ou des sorties scolaires. L'organisation de telles activités dépend donc entièrement des vélos personnels des élèves.

Or, pour les activités sur temps scolaire, tous les élèves doivent pouvoir participer. Lorsque certains d'entre eux ne disposent pas d'un équipement adapté, les enseignants doivent renoncer à l'activité.

### **3.2. Perspectives**

---

Une fois le projet accepté par le Conseil général, les locaux seront aménagés afin d'accueillir les vélos pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Le projet est entièrement géré par le CAMPUS du CSV dont la mission consiste à développer le sport au sein de l'école. Les enseignants responsables du CAMPUS se chargeront notamment d'organiser le stockage des VTT, de gérer les emprunts des vélos, d'organiser leur entretien et de créer un dossier pédagogique destiné aux enseignants (lien avec le PER, proposition d'activités, etc.). Ces tâches seront réalisées dans le cadre de leur mandat actuel.



### 3.2.1 Stockage des vélos

---

Pour le Cycle 3, les vélos seront stockés dans le garage situé au nord du bâtiment E du collège de La Fontenelle à Cernier, avec un accès direct aux infrastructures sportives. L'aménagement prévoit un système de rangement permettant l'utilisation du matériel de déneigement en hiver et l'accès au VTT en été.

Pour le Cycle 2, un local situé à Vilars, dans l'abri de protection civile, déjà utilisé par le CAMPUS pour le matériel du projet « Jardin des neiges », permet d'accueillir les VTT. Cependant, des alternatives situées plus au centre de Val-de-Ruz sont à l'étude afin d'améliorer l'accessibilité pour tous les collèves primaires.

### 3.2.2 Entretien du matériel

---

Les frais d'entretien, estimés à environ CHF 500 par année, seront pris en charge par le budget d'exploitation du CSVR. L'entretien des VTT sera organisé dans le cadre d'une ACF « Entretien/réparation de vélo » avec les élèves du Cycle 3.

## 4. Appréciation et objectifs

---

### 4.1. Appréciation

---

Le CAMPUS développe plusieurs projets sportifs visant à promouvoir la santé, l'épanouissement et la réussite des élèves, tout en renforçant les valeurs de persévérance, de solidarité et d'appartenance. Ces projets articulent la pratique sportive, le développement personnel et l'engagement citoyen.

Le projet « VTT pour tous » s'inscrit pleinement dans cette vision. Ancrée dans le territoire et adaptée aux spécificités géographiques de la région, la pratique du VTT favorise l'endurance, l'autonomie et le respect des règles, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité. Donner goût à cette pratique aux élèves de Val-de-Ruz est une opportunité à saisir, que le Conseil communal entend soutenir.

Pour l'Exécutif, il s'agit de soutenir le dynamisme du CAMPUS et promouvoir une pratique sportive adaptée à la région de Val-de-Ruz.

### 4.2. Objectifs

---

Le projet « VTT pour tous » vise à mettre à disposition des élèves et des enseignants des Cycles 2 et 3 des VTT pour :

- pratiquer le VTT dans le cadre des leçons de EPH ;
- effectuer des sorties à vélo (activités hors-cadre) ;
- participer au CAMPUS Tour dans la catégorie VTT sans devoir en posséder un ;
- découvrir ce sport dans le cadre des sports scolaires facultatifs et des ACF.



## **5. Impact sur la durabilité**

---

### **5.1. Volet environnemental**

---

En favorisant la pratique du VTT, cette initiative encourage les jeunes à adopter des modes de déplacement relevant de la mobilité douce et à s'approprier activement leur environnement régional.

Ce type de projet contribue à renforcer l'envie de bouger et à valoriser les ressources naturelles et sportives accessibles à proximité du lieu de vie des élèves.

### **5.2. Volet économique**

---

Une fois les VTT acquis, les frais d'entretien seront minimes grâce à la création d'un projet pédagogique en collaboration avec les élèves du Cycle 3 qui pourront, de manière facultative, s'essayer à la mécanique sur VTT. Le petit matériel sera financé avec le budget d'exploitation actuel du CSVR, sans nécessiter d'augmentation.

### **5.3. Volet sociétal**

---

En mettant des VTT à disposition de l'ensemble des élèves des Cycles 2 et 3, ce projet garantit un accès égal à la pratique sportive, indépendamment de la situation financière des familles. Il contribue ainsi à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion au sein des classes.

La pratique collective du VTT favorise par ailleurs le développement du lien social, de l'esprit d'équipe et de la persévérance. La région de Val-de-Ruz offre un environnement particulièrement propice à ce type de pratique et a d'ailleurs démontré sa capacité à former des champions dans les sports d'endurance — en témoignent les parcours de Julien Vuillomenet et Valère Thiébaud, figures régionales du vélo. En ancrant ces activités dans ce territoire riche, le projet renforce le sentiment d'appartenance des élèves à leur région et les invite à en découvrir les richesses naturelles.

Enfin, initier les jeunes à une activité physique régulière et accessible contribue durablement à leur bien-être et à la construction de modes de vie sains.

## **6. Travaux : nature et coût**

---

### **6.1. Descriptif des travaux**

---

Afin de stocker les vélos, des rails seront installés par le fournisseur de vélos. Cet aménagement sera organisé en concertation avec le service des bâtiments et les autres usagers.



## 6.2. Coûts des travaux

---

L'aménagement des locaux (installation de rails) est entièrement financé par l'association proCSVV.

La participation de la Commune comprend la mise à disposition des locaux ainsi qu'une contribution aux frais d'entretien des vélos, estimée à CHF 500 par année, financée dans le cadre du budget d'exploitation ordinaire de l'école.

## 7. Calendrier et planification

---

- Mai 2026 : votation du Conseil général.
- Juin-juillet 2026 : aménagement des locaux et livraison des VTT.
- Août-septembre 2026 : lancement du projet, présentation du dossier pédagogique, mise en place des sports scolaires facultatifs VTT, de l'ACF en lien avec la mécanique sur vélo.

## 8. Conséquences financières

---

Le projet est financé par l'association proCSVV. Aucun crédit d'investissement communal n'est sollicité.

Les frais d'entretien, estimés à environ CHF 500 par année, sont couverts par le budget d'exploitation du CSVV.

## 9. Impact sur le personnel communal

---

Ce projet sera entièrement géré par les responsables du CAMPUS, dans le cadre de leur mandat actuel. Ils seront soutenus par les élèves de l'ACF « Entretien/réparation VTT ».

## 10. Vote à la majorité simple du Conseil général

---

La présente demande d'acceptation de don porte sur un montant de CHF 31'000. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

## 11. Conclusion

---

Le projet « VTT pour tous » s'inscrit dans la continuité des actions menées par le CAMPUS du CSVV en faveur d'une pratique sportive régulière, accessible et ancrée dans le territoire de Val-de-Ruz. En dotant l'établissement d'un parc de VTT, il garantit à l'ensemble des élèves des Cycles 2 et 3 un accès équitable au matériel, indépendamment de leur situation personnelle, et enrichit l'offre pédagogique en EPH.



**Projet « VTT pour tous »**  
Rapport au Conseil général relatif  
à l'acceptation d'un don de 48 vélos

Sur le plan financier, le projet est intégralement financé par l'association proCSVV. Les charges d'exploitation restent limitées et maîtrisées, et l'entretien du matériel sera assuré dans un cadre pédagogique impliquant les élèves.

Au-delà de ses bénéfices éducatifs, ce projet contribue à promouvoir la mobilité douce, à valoriser les richesses naturelles de la région et à ancrer les jeunes dans leur territoire. Il reflète les valeurs de solidarité, d'engagement et de persévérance que le CSVV place au cœur de sa mission.

Au vu des éléments exposés, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter le don de l'association proCSVV destiné à la réalisation du projet « VTT pour tous ».

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 15 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
R. Tschopp                        P. Godat



## 12. **Projet d'arrêté**

---



Commune de  
**Val-de-Ruz**

### **Arrêté du Conseil général**

#### **relatif à l'acceptation d'un don de 48 vélos dans le cadre du projet « VTT pour tous »**

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*  
vu le rapport du Conseil communal du 15 avril 2026 ;  
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

**Acceptation  
d'un don**

**Article premier :**

Le Conseil communal est autorisé à accepter un don de 48 vélos dans le cadre du projet  
« VTT pour tous ».

**Exécution**

**Art. 2 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 4 mai 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
La présidente                      Le secrétaire

C. Geiser

Y. Tanner